

L'INSPECTION DES APPAREILS SOUS PRESSION RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR NOTRE CLIENTÈLE

Les appareils sous pression sont réglementés au Québec par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), laquelle est chargée d'appliquer la Loi sur les appareils sous pression. Ceux-ci, s'ils sont mal installés, mal utilisés ou mal entretenus, peuvent causer des dommages matériels, des explosions, des incendies et des blessures. Pourtant, une inspection spécialisée permet de prévenir ces risques. Lorsque vous détenez une couverture d'assurance contre les bris d'équipement, ces inspections sont effectuées par un inspecteur accrédité auprès de la RBQ pour le compte de votre assureur. Ce service d'inspection est sans frais pour vous et compris dans votre couverture d'assurance contre les bris d'équipement.

POURQUOI L'INSPECTEUR VOUS REND-IL VISITE ?

En vertu de la Loi et de son règlement, vos appareils sous pression (tels que les réservoirs à air comprimé et les chaudières à vapeur ou à eau chaude qui servent au chauffage ou à une utilisation industrielle) nécessitent une inspection périodique dont la fréquence varie selon le type d'appareil. À la suite de cette visite, l'inspecteur vous fera parvenir un certificat d'inspection pour chaque appareil concerné.

QUE DOIT-ON FAIRE DE CE CERTIFICAT ?

Lorsque vous recevez le certificat d'inspection de vos appareils sous pression, vous devez l'afficher bien en vue près des appareils concernés.

QUE FAIRE SI UN INSPECTEUR DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT VOUS REND VISITE ?

Lors de sa visite, l'inspecteur demandera à voir le dernier certificat d'inspection délivré par votre assureur afin de vérifier si la fréquence d'inspection des appareils sous pression a été respectée.

Si vous ne possédez pas de certificat, l'inspecteur de la RBQ vous en délivrera un sur-le-champ, moyennant des frais que vous devrez assumer.

Si vous avez perdu votre certificat et que l'inspecteur de la RBQ est sur place, communiquez immédiatement avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina assurances inc. Celui-ci fera les démarches auprès de votre assureur afin de vous faire parvenir une copie dudit certificat.

Pour discuter de vos besoins en assurance et en gestion de risques, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina. Il pourra analyser votre situation et vous faire des recommandations avisées à ce sujet.

INSPECTION OF PRESSURE VESSELS PRACTICAL INFORMATION FOR OUR CLIENTS

Pressure vessels in the province of Quebec are under the jurisdiction of the **Régie du bâtiment du Québec (RBQ)**, which is responsible for enforcing the *Act respecting pressure vessels*. When pressure vessels are inadequately installed, used or maintained, they can cause material damage, explosions, fires and injury. However, a specialized inspection can prevent these risks. If you have Equipment Breakdown insurance coverage, these inspections are carried out by an RBQ-accredited inspector on behalf of your insurer. This inspection service is provided to you free of charge and included in your Equipment Breakdown coverage.

WHY DOES OUR INSPECTOR VISIT YOU?

Under the *Act* and its regulations, your pressure vessels (such as air compressor units and hot water or steam boilers used for heating or industrial processes) require a periodic inspection at a frequency that varies according to the type of equipment. Following this visit, the inspector will send you an inspection certificate for each vessel concerned.

WHAT SHOULD BE DONE WITH THIS CERTIFICATE?

When you receive the inspection certificate for your pressure vessel, you should post it near and in plain view of the equipment in question.

WHAT SHOULD BE DONE IF AN RBQ INSPECTOR VISITS YOU?

The inspector will ask to see the latest inspection certificate issued by your insurer to determine whether your pressure vessels are being inspected frequently enough.

If you do not have a certificate, the RBQ inspector will issue you one on the spot for a fee that you must pay.

If you cannot locate your certificate when the RBQ inspector is on your premises, contact your portfolio manager at Vézina Assurances Inc. immediately. Your portfolio manager will make arrangements with your insurer so that a copy of your certificate is sent to you.

To discuss your insurance and risk management needs, we encourage you to get in touch with your Vézina portfolio manager. He will be able to analyze your situation and make sound, relevant recommendations.